



## **Soutien en faveur des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration, rapport intermédiaire et poursuite des travaux ; prise de connaissance et décision**

### **Propositions :**

1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire sur le soutien apporté aux personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration.
2. Il décide que le dialogue contraignant avec les personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration sur des sujets théologiques et les développements au sein des Églises de la migration et de l'Église nationale sera poursuivi. Il convient en outre de renforcer la collaboration locale avec des Églises de la migration de la région de Bienne, et de donner d'une manière générale plus de place aux célébrations et aux projets communs.
3. Par conséquent, le Synode décide d'augmenter de 20000 francs le montant du soutien annuel, qui passera ainsi à 80000 francs.
4. Un rapport intermédiaire sur les activités accomplies sera présenté au Synode d'hiver 2028.

### **Explications**

Depuis plus de vingt ans, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure entretiennent des relations sous de multiples formes avec les Églises de la migration. Ces dernières font partie de l'Église globale au même titre que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Elles ne veulent pas être considérées comme de simples petits groupes ethniques ou nationaux éparpillés, mais comme des Églises sœurs. Cette attitude fondamentale influence l'action des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Outre divers partenariats et activités développés au niveau local par des paroisses réformées, les fonds «Églises de la migration et intégration», respectivement «Soutien en faveur des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration» constituent les piliers de ce travail. Ces deux fonds ne portent pas sur des projets ponctuels. Ils sont l'expression d'un mouvement vers l'unité dans la diversité au travers de laquelle Jésus-Christ se manifeste dans les Églises du monde.

Le présent message à l'intention du Synode rend compte de la collaboration entretenue avec des Églises de la migration dans le cadre du fonds «Soutien en faveur des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration», et présente les prochaines étapes du cheminement commun. Ces dernières années ont montré tant au niveau

local que régional que, pour diverses raisons, les changements et les avancées sur la voie d'un rapprochement demandaient plus de temps que prévu.

L'avenir montrera comment les Églises de la migration se développeront au cours des prochaines années et décennies et quel rôle joueront la deuxième et la troisième génération. Il est intéressant de relever que diverses Églises de la migration sont déjà confrontées aux mêmes défis que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure s'agissant de leur jeunes : des personnes dirigeantes d'Églises de la migration constatent elles aussi combien il est difficile de garder leurs propres enfants dans l'Église. Certains s'en détournent complètement, d'autres cherchent de nouvelles voies et formes ecclésiales pour vivre leur foi en tant que secondos et rendre l'Église mieux à même d'affronter l'avenir. Cette situation ouvre d'intéressantes possibilités pour nourrir le dialogue avec les Églises réformées Berne-Jura-Soleure, par exemple lors du Synode de réflexion de 2025 sur le thème de la jeunesse.

## **Contexte**

Le Synode de 2020 avait accepté de prolonger le «soutien en faveur des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration» pour les années 2021 - 2024 dans le cadre d'un crédit d'engagement de 240 000 francs (soit 60 000 francs par an). Ce crédit, qui se veut l'expression d'une communion ecclésiale particulière, vise à apporter un soutien à des personnes dirigeantes de certaines Églises de la migration. Le Synode avait par ailleurs décidé qu'il convenait de poursuivre le dialogue contraignant avec les bénéficiaires et leurs Églises sur les développements au sein de l'Église nationale et des Églises de la migration, sur des questions théologiques ainsi que sur la thématique des relations institutionnelles réciproques.

### **a) Choix des bénéficiaires et nouvelles conventions**

Durant la période sous revue, la collaboration avec les sept Églises de la migration mentionnées dans la décision du Synode de 2016 et avec les personnes qui y exercent une fonction dirigeante a été poursuivie. Cette collaboration repose sur des conventions conclues entre les Églises réformées Berne-Jura-Soleure, les Églises de la migration<sup>1</sup> sélectionnées et leurs personnes dirigeantes. Dans les nouvelles conventions en vigueur pour la période 2021 - 2024, les modalités de paiement des subventions sont réglées de manière à garantir le décompte correct des cotisations aux assurances sociales. La personne dirigeante du Centre Mamré est malheureusement décédée en été 2023. C'est pourquoi la convention avec cette Église de la migration a été résiliée.

### **b) Compte rendu**

Les Églises de la migration bénéficiaires sont tenues de présenter chaque année leurs comptes et leur rapport annuels. Durant la période sous revue, le secteur OETN-Migration a constaté une fois de plus que cette exigence pose un défi à certaines de ces Églises. En même temps - notamment grâce aux formations continues proposées par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure - toutes les Églises de la migration bénéficiaires ont fait d'énormes progrès dans le domaine administratif au cours des huit dernières années. On observe un réel effort de transparence précisément pour les questions financières. Outre la multitude d'activités accomplies, les comptes rendus frappent par les efforts impressionnantes investis dans le domaine de l'intégration et de l'engagement diaconal.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des Églises de la migration suivante : Evangelisch-arabische Kirche, La Vigne de Berne, Elshalom Evangelische Kirche Bern, Ministère Evangélique des Disciples du Christ, Église Le Tabernacle de la Rédemption, Centre Mamré et Christ Covenant Ministry.

### **c) Échanges théologiques**

Depuis le début du soutien en faveur des personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein des Églises de la migration au travers du fonds, quatorze échanges théologiques ont eu lieu, dont huit durant la période sous revue (septembre 2020 à juin 2024). Pendant ces près de quatre années, les sujets suivants ont été discutés: «Coronavirus, foi et Églises», «Mariage pour toutes et tous», «Paix / éthique de la paix» et «Diversité et avenir du christianisme dans le monde». En outre, un échange a été consacré aux scénarios d'avenir de la collaboration entre les Églises de la migration et les Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Il en est ressorti que toutes les personnes dirigeantes souhaitent que les échanges théologiques se poursuivent, et apprécieraient que le cercle des personnes dirigeantes soit élargi. Elles aimeraient aussi réaliser davantage de célébrations et de projets en commun. Toutes espèrent également que le soutien financier des Églises réformées Berne-Jura-Soleure sera maintenu.

### **Prochaines étapes / et ensuite ?**

#### **a) Poursuite et élargissement des échanges théologiques**

La poursuite des échanges théologiques est pertinente. Les personnes participantes ont appris à se connaître et discutent dans un esprit d'ouverture. Conformément à leur suggestion, les échanges seront élargis à des personnes exerçant une fonction dirigeante dans d'autres Églises de la migration. Toutefois, pour que cette culture de dialogue ouvert puisse être maintenue, le cercle des participantes et participants ne peut pas être élargi indéfiniment, il faut veiller à ce qu'il ne devienne pas trop grand. En outre, il est judicieux de disso-cier la participation aux échanges du soutien financier des personnes participantes.

#### **b) Examen des relations institutionnelles réciproques**

Les relations institutionnelles entre les Églises de la migration et les Églises réformées Berne-Jura-Soleure doivent être examinées de façon plus approfondie. Les différences sont considérables, qu'il s'agisse de la taille, du degré d'organisation, des structures et de la portée. En outre, les réalités de vie des personnes des Églises de la migration diffèrent encore significativement de celles de la plupart des membres de paroisses réformées. Pour pouvoir tenir compte de ces différences, le nouveau règlement d'organisation prévoit la possibilité qu'une Église de la migration soit reconnue comme «liée à l'Église nationale» (art. 30). Il s'agit d'une forme d'association de conception relativement ouverte. Elle permet p. ex. à une personne dirigeante de l'Église de la migration associée de participer aux débats du Synode avec voix consultative (art. 30, al. 3, let. a du règlement d'organisation). La participation d'Églises de la migration à de futurs Synodes de réflexion doit être poursuivie. Les expériences du Synode de réflexion de 2021 sur le thème du «mariage pour toutes et tous» ont montré qu'elle était pertinente et fructueuse pour toutes les parties prenantes.

#### **c) Importance des célébrations et des projets en commun**

Au cours des dernières années, le souhait de réaliser des célébrations et des projets en commun a été régulièrement exprimé lors des échanges avec les personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein des Églises de la migration. L'anniversaire de la Réforme bernoise en 2028 offrira une occasion unique et très symbolique de le faire. Indépendamment de cela, les projets communs d'Églises de la migration et de paroisses réformées devraient être réalisés en premier lieu au niveau local et régional, ceci afin d'encourager durablement l'«être Église ensemble». Un financement (partiel) de ces activités peut être assuré par le fonds «Églises de la migration et intégration».

#### d) Renforcement de la collaboration locale à Bienne

Il convient de renforcer la collaboration locale avec et entre les Églises de la migration à Bienne. Deux approches complémentaires sont prévues: d'une part, l'octroi d'un soutien annuel de 20000 francs à la paroisse générale de Bienne pour le travail de coordination et de mise en réseau qu'elle fournit pour la plateforme «Zusammen Kirche Sein / Être Église(s) ensemble». Depuis plus de dix ans, des représentantes et représentants de diverses Églises de la migration et des Églises locales réformée et méthodiste s'engagent au sein de cette plateforme, organisée depuis 2021 en association. D'autre part, un montant annuel de 12000 francs sera désormais mis à disposition de cette plateforme. Cette somme peut être rendue disponible en modifiant la répartition du crédit budgétaire «Personnes exerçant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration» (cf. tableau ci-dessous).

	<b>Églises de la migration de la région de Berne</b>	<b>Églises de la migration de la région de Bienne</b>	<b>Zusammen Kirche Sein / Être Église(s) ensemble</b>	<b>Travail de coordination de la PG Bienne</b>
<b>Jusqu'en 2024: CHF 60000</b>	CHF 36000 (12000 / Église)	CHF 24000 (6000 / Église)	CHF 0	CH 0
<b>Dès 2025 CHF 80000</b>	CHF 36000 (12000 / Église)	CHF 12000 (12000 pour une Église)	CHF 12000	CHF 20000

La décision quant à l'utilisation concrète des 12000 francs relèvera de la responsabilité des Églises participant à la plateforme «Zusammen Kirche Sein / Être Église(s) ensemble». Au besoin, le service de coordination de la paroisse générale de Bienne se tient à disposition pour les conseiller.

Le Conseil synodal